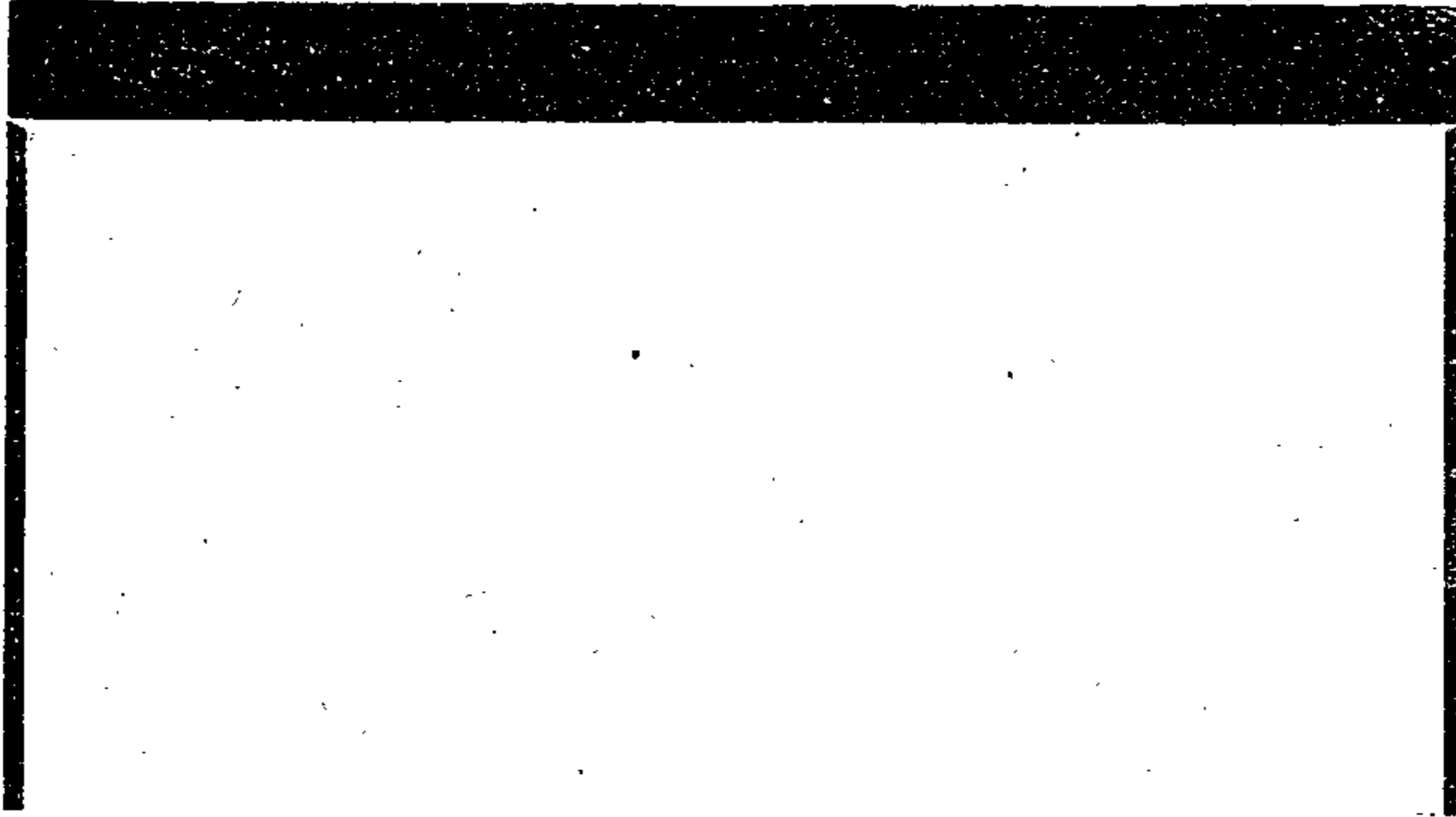


Mlle. HERTEVENT

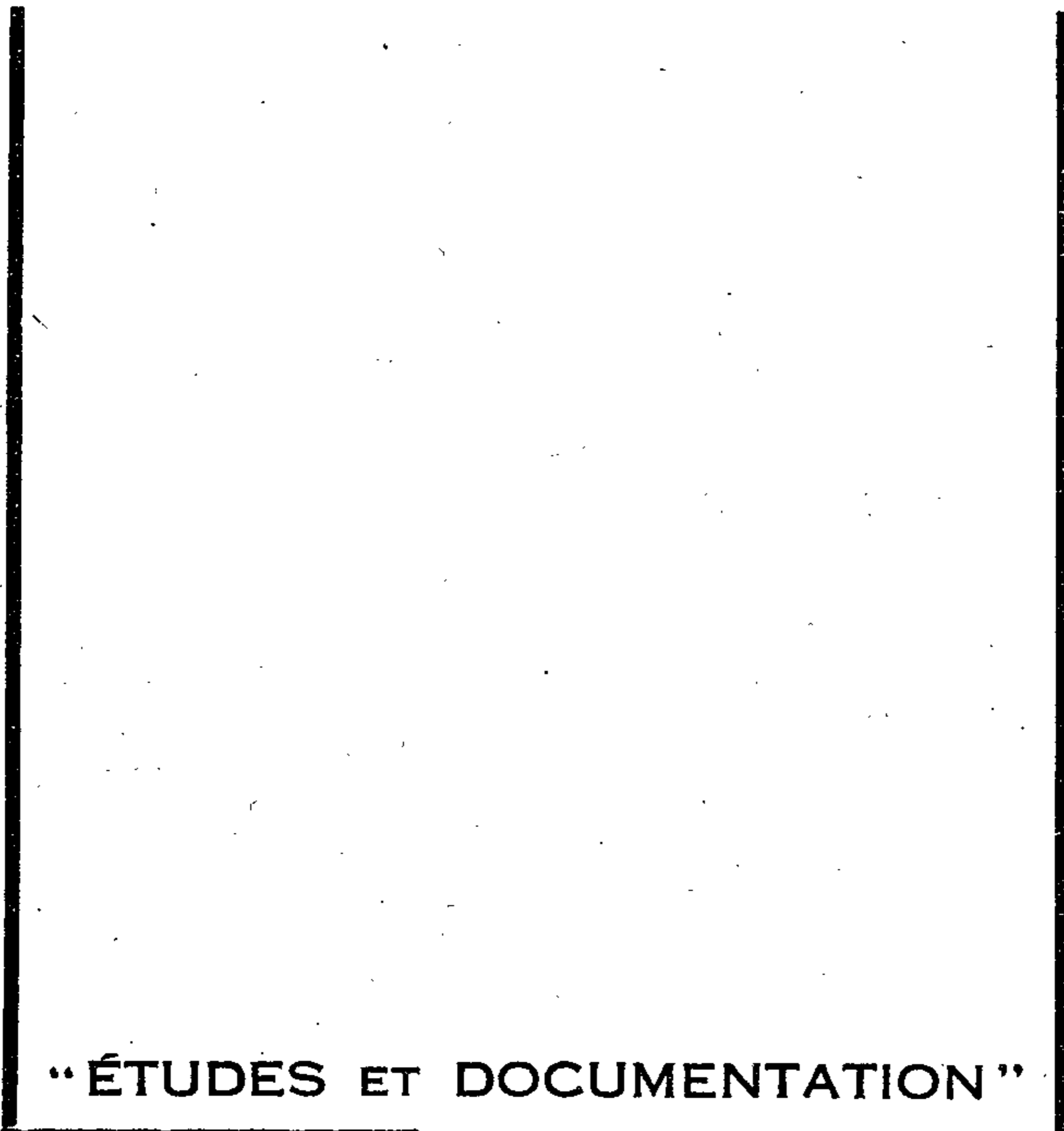
B. 64. 0

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE



B. 64. 0

ORGANISATION DES SERVICES



“ÉTUDES ET DOCUMENTATION”

1963

COLLECTION "ÉTUDES ET DOCUMENTATION"

SÉLECTION D'ÉTUDES
SUR LES PROBLÈMES DE LA PEINE PRÉSENTÉE
PAR LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

N° 10

~~16781-2~~
F 8 B 32

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Direction de l'Administration Pénitentiaire

ORGANISATION DES SERVICES



1963

ADMINISTRATION CENTRALE

- *Cabinet du Directeur* - 4, place Vendôme, PARIS (1^{er}) - OPÉ. 07-05, OPÉ. 47-80, ANJ. 82-50 - Poste 237.
- *Sous-Direction de l'Application des Peines* - Même adresse - Poste 221.
- *Sous-Direction du Personnel de l'Exploitation et des Bâtiments* - 38, rue du Cherche-Midi, PARIS (6^e) - LIT. 50-83 et LIT. 53-31.
- *Inspection générale* - 4, place Vendôme, PARIS (1^{er}) - OPÉ. 07-05, OPÉ. 47-80, ANJ. 82-50.
- *Centre d'Etudes Pénitentiaires* - 38, rue du Cherche-Midi, PARIS (6^e) - BAB. 23-49 - Poste 97.

DIRECTEUR

M. ROBERT SCHMELCK, O. ✱, *Procureur Général*

Le Directeur reçoit sur rendez-vous, 4, place Vendôme. Les audiences peuvent être demandées au Secrétariat de la Direction. OPÉ. 07-05 - Poste 237.

SOUS-DIRECTEURS

M. ANDRÉ PERDRIAU, ✱, *Magistrat*

M. ANDRÉ COZETTE, *Magistrat*

SECRETARIAT

Secrétaire : M. Louis CHATIN, *Magistrat* 237

POSTE

Le Secrétariat est chargé de la répartition du courrier administratif dans les différents services de la Direction. Il suit les affaires réservées.

Il répond aux demandes d'audience présentées au Directeur.

En outre, il assure le Secrétariat du Conseil Supérieur de l'Administration Pénitentiaire.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Secrétariat - 4, place Vendôme - Poste 237.

Le Conseil Supérieur de l'Administration Pénitentiaire se réunit sous la présidence de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, une fois par an au mois de juin

INSPECTION GÉNÉRALE

	POSTE
Chef de l'Inspection Générale : M. Gérard AMATHIEU, <i>Magistrat</i> .	207
Inspecteur général : M. Vincent HOURCQ, *, <i>Directeur régional des services pénitentiaires</i>	232
Médecin-Inspecteur général : Docteur Georges FULLY, O. *	208
Secrétariat	206

L'Inspection Générale de l'Administration Pénitentiaire a pour mission d'exercer un contrôle sur les conditions d'exécution des peines, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements pénitentiaires.

A cet égard, son rôle consiste principalement à veiller à l'application pratique des principes de la politique pénitentiaire définie par l'Administration Centrale.

En outre, l'Inspection Générale est appelée à diligenter des missions d'enquête. Celles-ci ont pour objet soit d'établir des comptes rendus portant sur des incidents graves, soit d'élaborer des études sur des questions importantes après examen sur place des difficultés qu'elles soulèvent.

A ce service est rattachée l'Inspection Médicale qui, dans le domaine des services de santé, possède des attributions analogues à celles qui sont dévolues à l'Inspection Générale sur le plan administratif.

SECRETARIAT GÉNÉRAL AU PLAN

	POSTE
Secrétaire général : M. BOUYSSIC, <i>Magistrat</i>	209
M. de VILLERS, <i>Magistrat</i>	238

Ce service est destiné à mettre en œuvre le plan d'équipement et de rénovation de l'Administration Pénitentiaire.

Il a notamment pour rôle d'établir :

- un inventaire des besoins immobiliers, avec la collaboration de l'ensemble des services de la Direction de l'Administration Pénitentiaire ;
- un inventaire des ressources, avec la collaboration du Service de l'Exploitation et de l'entretien ;
- un tableau comparatif des réalisations effectuées par les différents pays étrangers, avec la collaboration du Bureau d'Etudes et de Documentation ;
- un projet de programme immobilier tenant compte des données ainsi recueillies et des possibilités budgétaires ;
- des propositions d'affectation et d'engagement des crédits.

SOUS-DIRECTION DE L'APPLICATION DES PEINES

	POSTE
Sous-Directeur : M. André PERDRIAU, *, <i>Magistrat</i>	222
Secrétariat :	221
Sous-Directeur adjoint : M. Louis PONS, *, <i>Magistrat</i>	242

1^{er} Bureau

ETUDES ET DOCUMENTATION

	POSTE
Chef de Bureau : M. PICCA, <i>Magistrat</i>	239
Secrétariat	204
M. VENGEON, <i>Magistrat</i>	205
M. VÉRIN, <i>Magistrat</i>	205
M. BABIN, <i>Educateur</i>	570

PREMIÈRE SECTION : *Etudes et recherche.*

- Etude de problèmes d'ensemble intéressant l'Administration Pénitentiaire ;
- Direction du Centre d'Etudes Pénitentiaires et formation professionnelle du personnel.

DEUXIÈME SECTION : *Documentation générale.*

- Recueil pénitentiaire ;
- Relations avec la presse, le cinéma, la radio, la télévision ;
- Autorisation de visite des établissements ;
- Congrès et relations internationales. Liaison avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec les organismes scientifiques nationaux et internationaux ;
- Publications administratives.

TROISIÈME SECTION : *Statistiques et documentation intérieure.*

- Fichiers législatifs et criminologiques ;
- Statistiques ;
- Information des services.

Services rattachés

- Centre d'Etudes Pénitentiaires - 38, rue du Cherche-Midi - BAB. 23-49 - Poste 97.
- M. VALIN, Conseiller technique pour l'éducation physique et sportive (même adresse).
- Ecole Pénitentiaire - ROB. 52-40.

2^e Bureau

DETENTION

	POSTE
Chef de Bureau : M. NICOT, <i>Magistrat</i>	224
Secrétariat	221
M. LAPLACE, <i>Magistrat</i>	223
X Mme VEIL, <i>Magistrat</i>	225
M. VIGROUX, <i>Magistrat</i>	225
Mlle VALÈRE, <i>Magistrat</i>	218
X M. ZAKINE, <i>Magistrat</i>	218

PREMIÈRE SECTION : *Affaires générales.*

a) Réglementation.

- Elaboration et application des textes législatifs et réglementaires régissant l'exécution des peines privatives de liberté ;
- Règlement intérieur des établissements.

b) Administration.

- Propositions de nomination des juges de l'application des peines (en liaison avec le Bureau de la Probation et de l'Assistance postpénale) ;
- Greffe judiciaire et détermination des situations pénales ;
- Sécurité des prisons et régime disciplinaire des détenus ;
- Pécule ;
- Examen des requêtes individuelles ;
- Ordres de transfèrement.

DEUXIÈME SECTION : *Régimes pénitentiaires et individualisation du traitement.*

a) Majeurs.

- Détention préventive — Courtes peines d'emprisonnement ;
- Classification des condamnés à une longue peine — Centre National d'Orientation ;

- Répartition des détenus dans les établissements — Régime progressif ;
- Chantiers extérieurs, semi-liberté, permission de sortir ;
- Coordination de l'action des juges de l'application des peines en milieu fermé.

b) Jeunes adultes et mineurs.

- Application du régime des jeunes adultes et des mineurs ;
- Répartition dans les établissements spécialisés.

c) Autres catégories particulières.

- Régime spécial ;
- Relégués.

TROISIÈME SECTION : *Action éducative et médico-sociale.*

a) Activités professionnelles.

- Travail des détenus et formation professionnelle.

b) Action éducative et sociale.

- Rééducation et enseignement des détenus ;
- Organisation des loisirs et bibliothèques des prisons ;
- Action des éducateurs et des assistantes sociales à l'intérieur des prisons ;
- Agrément et contrôle des visiteurs des prisons.

c) Action médicale.

- Organisation sanitaire des prisons en liaison avec l'Inspection médicale ;
- Placement des détenus dans les établissements sanitaires et hospitalisations.

Organismes rattachés

- Centre National d'Orientation ;
- Bibliothèque Centrale des Prisons.

3^e Bureau

PROBATION ET ASSISTANCE POSTPENALE

	POSTE
Chef de Bureau : M. PONS, *, <i>Magistrat</i>	242
M. LANATA, <i>Magistrat</i>	247
M. LUCIANI, <i>Magistrat</i>	243
M. THIRIOT, <i>Magistrat</i>	243
M. STÉPHAN, <i>Magistrat</i>	243
Service de libération conditionnelle	245 et 246

PREMIÈRE SECTION : *Réglementation et organisation des services.*

- Elaboration et application des textes législatifs et réglementaires régissant la probation, l'application des peines en milieu ouvert et l'assistance postpénale ;
- Contrôle et équipement des services de probation et d'assistance postpénale et des comités — Répartition des crédits et des subventions ;
- Proposition de nomination des juges de l'application des peines (en liaison avec le Bureau de la détention) ;
- Équipement en personnel des comités ;
- Agrément des délégués bénévoles.

DEUXIÈME SECTION : *Action en milieu ouvert.*

- Application des méthodes de traitement en milieu ouvert ;
- Coordination de l'action des juges de l'application des peines ;
- Coordination de l'action des services de probation et d'assistance postpénale et des services judiciaires ;
- Contrôle du service social des comités ;
- Contrôle des institutions de patronage — Constitution et contrôle des associations ;
- Coordination de l'action des œuvres privées et des services publics tendant au reclassement des libérés.

TROISIÈME SECTION : *Libération conditionnelle.*

- Instruction des propositions d'admission à la libération conditionnelle et de révocation — Rapports devant le Comité consultatif des libérations conditionnelles et secrétariat du comité ;
- Exécution des décisions ;
- Interdiction de séjour ;
- Représentation de l'Administration au Comité de l'interdiction de séjour.

Pour les Comités de probation, se reporter page 28.

SERVICES COMMUNS

SERVICE SOCIAL DES PRISONS ET DES COMITÉS

	POSTE
Mlle HERTEVENT, <i>Assistante sociale chef</i>	226

SERVICE DES TRANSFÈREMENTS

Chef de service : M. POQUET, <i>Sous-directeur d'E. P.</i>	202
Service	203

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

M. MALAVIALE, <i>Professeur d'enseignement général</i>	571
Secrétariat	232

**SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL,
DES BATIMENTS ET DE L'EXPLOITATION**

Sous-Directeur : M. André COZETTE, *Magistrat*

Sous-Directeur adjoint : M. Marcel GILQUIN, O. ✱

Ingénieur en chef des manufactures de l'Etat

LIT. 50-83 et LIT. 53-31

1^{er} Bureau

PERSONNEL ET COMPTABILITE

Chef de Bureau : M. DALLANT, <i>Magistrat</i>	LIT. 50-83
M. DARMON, <i>Magistrat</i>	} LIT. 53-31
M. COUTURON, <i>Magistrat</i>	
Mlle LALE, <i>Magistrat</i>	} LIT. 50-83
M. CACCIAGUERRA, <i>Sous-directeur d'E. P.</i>	
M. ALIBERT, <i>secrétaire d'administration</i>	

PREMIÈRE SECTION : *Gestion du personnel sous statut particulier.*

- Personnel administratif, éducateur, technique et de surveillance ;
- Recrutement, candidatures, jury des examens et concours, nominations, mutations, affectations, positions et congés divers — Validation des services auxiliaires — Bonifications militaires — Tableaux d'avancement de grade — Promotions ;
- Organisation et secrétariat du Comité technique paritaire et des commissions administratives paritaires — Mesures disciplinaires et récompenses — Médaille pénitentiaire et autres distinctions ;
- Traitements, indemnités, frais de missions, de tournées et de déplacements — Allocation-logement — Accidents de service — Rentes, Capital-décès — Comités médicaux et commissions de réforme ;
- Questions statutaires.

DEUXIÈME SECTION : *Gestion du personnel des services spécialisés.*

- Aumôniers — Personnel médical, pharmaciens, infirmières, assistantes sociales, agents techniques ;
- Recrutement, mutation, discipline, rémunération et licenciement de ces personnels ;
- Liaison avec le médecin-inspecteur général.

TROISIÈME SECTION : *Gestion financière et comptable.*

- Préparation du budget — Gestion des crédits — Vérification comptable des établissements pénitentiaires — Inspection et contrôle comptable.

QUATRIÈME SECTION : *Service social du personnel pénitentiaire.*

- Prêts, secours, subventions aux sociétés mutualistes et aux colonies de vacances — Attribution de logement.

2^e Bureau

CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Chef de Bureau : M. MALBEC, *Magistrat*
M. LESIRE, *Magistrat* } BAB. 23-49
Secrétariat

- Etudes et réalisations des projets de construction prévus par la Commission du Plan ;
- Recherche des terrains — Rapports avec les vendeurs et les autorités compétentes — Mise au point des projets avec les architectes ;
- Appels d'offres — Préparation des marchés ;
- Contrôle de l'exécution des travaux.

3^e Bureau

EXPLOITATION ET ENTRETIEN

Chef de Bureau : M. GILQUIN, O. *, *Ingénieur en chef* }
des Manufactures de l'Etat } BAB. 23-49
M. MEYRIEUX, *Ingénieur adjoint*

PREMIÈRE SECTION : *Bâtiments et matériel.*

- Entretien, aménagement et transformations des établissements pénitentiaires existants ;
- Etude et exécution des travaux de construction dans ces établissements dans le cadre du programme prévu par la Commission du Plan ;
- Achats et installation de matériel ;
- Ateliers de formation professionnelle.

DEUXIÈME SECTION : *Régie industrielle.*

- Création et organisation des ateliers — Achats de matières premières et de matériel — Fabrications et ventes — Prix de revient — Compte d'exploitation et bilans ;
- Habillement du personnel.

TROISIÈME SECTION : *Travail pénal concédé.*

- Main-d'œuvre concédée dans les prisons : ouverture d'ateliers ; rapports avec les concessionnaires ; contrôle du travail et rémunération des détenus ;
- Travail à l'extérieur — Chantiers.

QUATRIÈME SECTION : *Entretien des détenus.*

- Crédits d'entretien des détenus ;
- Marchés d'ensemble de produits alimentaires ;
- Détermination des prix de journée.

CINQUIÈME SECTION : *Transfèvements.*

- Exécution des transfèvements et extraditions ;
- Gestion du parc automobile ;
- Achat et entretien des véhicules.

4^e Bureau

CONTENTIEUX

Chef de Bureau : M. HENROTTE, *Magistrat* }
M. POULON, *Magistrat* } BAB. 23-49

- Affaires contentieuses concernant le personnel (carrières ; accidents du travail ; accidents de la circulation) ;
- Affaires contentieuses concernant la population pénale (accidents du travail ; préjudice causé par ou aux détenus) ;
- Contentieux des bâtiments et des marchés ;
- Avis juridiques sur les opérations immobilières, les marchés, le travail pénal à la demande des services compétents.

SERVICES EXTÉRIEURS

La France est divisée en neuf circonscriptions pénitentiaires ayant chacune à leur tête un directeur régional qui a autorité sur les établissements de sa circonscription.

Il existe, en outre, un Comité de probation et d'assistance post-pénale auprès de chaque tribunal de grande instance.

CIRCONSCRIPTIONS PÉNITENTIAIRES

DIRECTION régionale	DIRECTEUR régional	ADRESSE	TÉLÉPHONE
BORDEAUX ...	M. LACABANNE.	9, rue du Maréchal-Joffre.	44-59-16
DIJON	M. EGRON.	72 <i>bis</i> , rue d'Auxonne.	32-41-01
LILLE	M. MARIANI.	11, rue Colbrant.	54-82-38
LYON	M. MEUVRET.	27, quai Perrache.	37-59-04 37-59-05
MARSEILLE ...	M. NICOLE.	20, rue Lafon.	59-28-99 59-48-59
PARIS	N...	1, avenue Division-Leclerc.	ROB. 52-40
RENNES	M. GAYRAUD.	18 <i>bis</i> , rue du Châtillon.	40-61-32
TOULOUSE ...	M. FORESTIER.	Cité administrative.	34-14-63
STRASBOURG ...	M. BONNEMAISON.	18 <i>bis</i> , Grande-Rue Saint-Michel.	LANGUEDOC 95-32

**COMITÉ DE PROBATION
ET D'ASSISTANCE
AUX DÉTENUIS LIBÉRÉS**

COMITÉS de probation et d'assistance aux libérés	LIGNE TÉLÉPHONIQUE DISTINCTE		STANDARD du Tribunal de Grande Instance		
	Numéro	Observations	Numéro	Poste	Observations
AGEN			{ 349		
AIX-EN-PROVENCE ..			{ 1202		
ALBI			0-05	61	
ALENÇON			{ 54-15-18		
AMIENS			{ 54-17-24		
			13-73 et 74	30	
			91-58-54		
ANGERS	87-20-08	Lundi, Jeudi de 14 à 17 h. Tous les jours sauf le Mardi de 11 à 12 h.			Demander : Secrétariat Parquet soit substituts, soit concierge.
ANGOULÊME			13-80 et 81		
ANNECY			45-00-97		
ARRAS			26-34	29	
AUCH			107 et 108		
AURILLAC			1-85		
AUXERRE			198 et 200		
AVESNES			422, 423, 424		
AVIGNON			81-42-90	226	

BAR-LE-DUC			2-95 et 3-67		
BASTIA			39		Aucun appareil.
BAYONNE	25-30-86				
BEAUVAIS			(945) 01-79		
BELFORT			{ 28-25-71		
			{ 28-25-72		
BESANÇON	83-57-67	Permanences le Mardi, le Jeudi et le Vendredi après-midi.	83-30-22		
BÉTHUNE			9-82		Loge du concierge.
BÉZIERS			{ 28-29-22		
			{ 28-35-04		
			{ 28-54-14		
			0-99		
BLOIS					
BORDEAUX	48-41-30				
BOULOGNE-SUR-MER ..			{ 31-45-12	28	J.A.P.
			{ 31-45-13	81	Agent de Probation.
BOURG			5-92		
BOURGES			10-38		
BREST			44-36-85		
CAEN	81-78-16		81-49-78		
CAHORS			10-52		
CARCASSONNE			5-42 et 25-43		
CHALONS-SUR-MARNE			68-18-51 et 52		
CHALON-SUR-SAÔNE ..	23-29	Agent Probation.	26-47 et 26-48		
CHAMBÉRY			34-00-38 et 39		
CHARTRES			2-40 et 14-95		
CHATEAURoux	11-84				
CHAUMONT			8-55		

COMITÉS de probation et d'assistance aux libérés	LIGNE TÉLÉPHONIQUE DISTINCTE		STANDARD du Tribunal de Grande Instance		
	Numéro	Observations	Numéro	Poste	Observations
CHERBOURG	20-89		3-01	55	
CLERMONT-FERRAND			41-09-50		
COLMAR	32-68-68	Local A. S.	185	59	
CORBEIL			521 et 522		
DIGNE			32-62-61		
DIJON			{ 88-77-50		
DOUAI			{ 88-77-92		
			66-67-18		
DUNKERQUE	82-31-55	Domicile personnel.	82-47-93		Poste du secrétariat du Parquet.
EPINAL					
EVREUX			20-13 à 20-16		
FOIX			57		
GAP			143		
GRENOBLE			44-86-09 et la suite		
GUÉRET			29		
LA ROCHELLE			28-41-31		
LA ROCHE-SUR-YON			10-72		
LAVAL			{ 90-11-11		
			{ 90-11-12		

LE HAVRE	42-97-48		28-41-01	996 997	J.A.P. A.S.
LE MANS			570 et 571		
LE PUY			{ 55-06-34	57	
LILLE			{ 55-06-35		
			{ 55-60-22		
LIMOGES	32-77-72	Juge des Enfants.	32-80-33		
LONS-LE-SAUNIER ..			24-14-57		
LORIENT			64-13-54		
LURE			149		
LYON	42-09-91		(937) 02-39		
MARSEILLE	33-04-76		98		
MELUN			68-51-17		
MENDE			{ 32-38-31		
METZ			{ 32-48-51		
MÉZIÈRES (Siège à CHARLEVILLE) ..			63-20-77		
MONTAUBAN			128 ou 129		
MONT-DE-MARSAN ..			318		
MONTLUÇON			45-89-43		
MONTPELLIER	72-76-07		32-21-54		
MULHOUSE					
NANCY					
NANTES	71-72-70		61-25-20		
NEVERS			85-70-61		
NICE			{ 27-45		
NIMES			{ 45-30		
			{ 53-64	33	

COMITÉS de probation et d'assistance aux libérés	LIGNE TÉLÉPHONIQUE DISTINCTE		STANDARD du Tribunal de Grande Instance		
	Numéro	Observations	Numéro	Poste	Observations
NIORT			17-79		
ORLÉANS			87-17-43 à 45		
PARIS			DAN. 16-50	593	J.A.P., Vice-président.
			DAN. 20-80	592	J.A.P., Juge.
			DAN. 16-50	595	Perman. S.S.
			DAN. 20-80	595	A.S. (Nord).
				596	A.S. (Sud).
				597, 598	Délégués permanents.
				594, 580	Secrétariat.
PAU	27-61-78				
PÉRIGUEUX			53-47-90	1	
PERPIGNAN			34-68-21 et 22		Secrétariat.
POITIERS	41-35-49				J.A.P.
PONTOISE			17-93	223	
				224	
PRIVAS			474 et 475		
QUIMPER			3-49 et 9-55	05	J.A.P.
				06	A.S.
RENNES			40-34-62 à 64	47	

ROANNE			{ 71-20-61		Sauf Mercredi, Jeudi, Vendredi. Matin (audiences).
			{ 71-48-62		
RODEZ			714 et 715		
ROUEN			70-24-92		
SARREGUEMINES ..			50		
SAINT-BRIEUC			{ 0-67		
			{ 19-52		
SAINT-ÉTIENNE	32-80-02				
SOISSONS			17-43 et 44		
STRASBOURG			32-32-84 à 88		
TARBES			375		L'on est certain le Ven-
TOULON			92-86-40 à 43		dredi de joindre le
					J.A.P. de 9 h. à 12 h.
					et de 15 à 18 h.
TOULOUSE			52-73-65		
TOURS			53-37-37		J.A.P.
TROYES	43-61-30	A. S.	43-23-62		
TULLE			26-24-01		
VALENCE			43-47-20		
VALENCIENNES			46-34-57		
			46-26-67		
VERSAILLES			(950) 72-80		



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Administration centrale	5
Directeur	6
Sous-Directeurs	7
Secrétariat	8
Conseil supérieur de l'Administration Pénitentiaire	9
Inspection générale	10
Secrétariat général au Plan	11
Sous-Direction de l'application des peines	12
1 ^{er} Bureau : Etudes et Documentation	13
2 ^e Bureau : Détention	14
3 ^e Bureau : Probation et Assistance postpénale	16
Services communs	17
Sous-Direction du Personnel, des Bâtiments et de l'Exploitation	18
1 ^{er} Bureau : Personnel et Comptabilité	19
2 ^e Bureau : Constructions nouvelles	20
3 ^e Bureau : Exploitation et Entretien	21
4 ^e Bureau : Contentieux	22
Services extérieurs	23
Directions régionales des services pénitentiaires	25
Comités de probation et d'assistance postpénale	28

Imprimerie Administrative
n° 3702 - MELUN - 1962